Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1726

Artikel: Le plat pays de Vaud
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024274

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le plat pays de Vaud

André Gavillet (19 mars 2007)

La péréquation financière, RPT, arrive devant les Chambres dans sa phase finale de discussion, celle des décomptes. Comment le pot commun sera-t-il alimenté par la Confédération et les cantons aux ressources supérieures à la moyenne ? au profit de qui ? Il a été décidé de tenir compte non seulement de la capacité financière mais aussi des charges. Elles ont été identifiées en deux groupes. Celles qui sont propres aux concentrations urbaines et celles qui sont engendrées par le relief. Le socio-démographique et le géo-topographique qui prend en compte l'altitude et la déclivité.

Le Conseil des Etats a délibéré le premier. Les sénateurs acceptent le projet sans opposition, mais avec un nombre significatif d'abstentions. Ils sont conscients qu'il est trop tard pour retoucher la répartition sans faire tomber le château de cartes. Mais ils n'ont pas caché leur étonnement devant les résultats scientifiques des géo-topographes.

Ainsi le Vaudois Michel Béguelin. Il se sent fier, dit-il, d'appartenir à un canton, le seul avec Berne, qui s'étend du Jura aux Alpes, du Mont-Tendre aux Diablerêts. L'altitude et le terrain ont marqué une population qui a du caractère. Les Combiers et les Ormonans ne sont pas des produits de la plaine. Quant aux pentes, elles sont fortes en pays vaudois. Pour passer en vélo le col de l'Aiguillon en partant de Baulmes, il faut un solide entraînement ; de même le col de Chaude en s'élevant au-dessus de Villeneuve. Et même sur le lac, au Dézaley, les terres déboulent si fort qu'il a été nécessaire de les contenir par des murs qui font de chaque parchet de vigne une terrasse suspendue. Faut-il pour convaincre citer Ramuz ?

Et pourtant Michel Béguelin a découvert que son canton, malgré ses pâturages jurassiens et ses alpages préalpins, ne faisait pas bouger l'indice géo-topographique. Il serait donc plat comme une descente de lit. Waadt ist ein Flachland.

Le conseiller fédéral Merz a expliqué que Vaud dans sa diversité avait un peu de tout. Il aurait pu citer Gilles, mais il ne l'a pas fait. Donc les plaines y compensent les sommets et, au bout du compte, le canton se retrouve dans une moyenne. Ce qui ne lui permet pas de participer au pot topographique. Si la Vallée de Joux était un canton comme Appenzell, ses particularités seraient prises en considération. Là est le choix politique premier et prémédité: retenir l'ensemble du territoire cantonal comme base des calculs aboutissant à une moyenne.

C'est une pratique souvent observée : les indices sont calculés avec une rigueur scientifique d'autant plus poussée que l'on connaît les résultats qu'ils produiront nécessairement en fonction des choix préalables.